



Coronavirus: la Commission adopte une recommandation pour soutenir les stratégies de sortie au moyen de données et d'applications mobiles

Bruxelles, le 8 avril 2020

La Commission recommande à ce jour des démarches et des mesures pour développer une approche commune de l'UE en ce qui concerne l'utilisation des applications mobiles et des données mobiles dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. Les outils numériques peuvent jouer un rôle important dans la levée progressive du confinement – qui se fera en temps utile – s'ils sont conformes aux règles de l'UE et bien coordonnés. La [recommandation](#) établit un processus en vue de l'adoption, en collaboration avec les États membres, d'une boîte à outils mettant l'accent sur deux dimensions:

- une approche coordonnée paneuropéenne de l'utilisation d'applications mobiles permettant aux citoyens de prendre des mesures efficaces et plus ciblées de distanciation sociale, et servant à l'alerte, à la prévention et au traçage des contacts, et
- une approche commune permettant de modéliser et de prévoir l'évolution du virus au moyen de données de localisation mobile anonymisées et agrégées.

La recommandation établit des principes clés pour l'utilisation de ces applications et de ces données en ce qui concerne la sécurité des données et le respect des droits fondamentaux de l'UE, tels que la protection de la vie privée et des données.

Thierry **Breton**, commissaire au marché intérieur, a déclaré: «*Les technologies numériques, les applications mobiles et les données mobiles ont des atouts formidables qui peuvent nous aider à comprendre le mode de propagation du virus et à réagir efficacement. Avec cette recommandation, nous mettons en place une approche coordonnée à l'échelle européenne pour régir l'utilisation de ces applications et de ces données, sans transiger sur les règles de l'UE en matière de protection de la vie privée et des données, et tout en évitant la fragmentation du marché intérieur. L'Europe est plus forte lorsqu'elle agit comme un seul homme.*»

Didier **Reynders**, commissaire à la justice, a ajouté: «*Nous devons tous travailler ensemble maintenant pour surmonter cette crise sans précédent. La Commission soutient les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le virus, et elle continuera de le faire au stade de la stratégie de sortie et du redressement. En tout état de cause, nous continuerons de veiller au plein respect des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les règles européennes en matière de protection des données sont les plus rigoureuses au monde, et elles sont aussi adaptées à cette crise, avec les exceptions et la souplesse qu'elles prévoient. Nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités chargées de la protection des données, et nous présenterons bientôt des orientations sur les implications en matière de vie privée.*»

Une approche commune coordonnée pour l'utilisation des applications de traçage

Depuis le début de la pandémie, la Commission a apporté un soutien solide aux États membres dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus. Les services de la Commission ont examiné l'efficacité des applications comme moyen de lutte contre la crise, ainsi que leur incidence sur la protection des données. La pièce maîtresse de la recommandation présentée ce jour est la proposition de boîte à outils, qui vise à mettre en place une approche commune coordonnée de l'utilisation d'applications pour smartphones parfaitement conformes aux normes de l'UE en matière de protection des données. Celle-ci comportera:

- des **spécifications** pour garantir l'**efficacité des applications mobiles d'information**, d'alerte et de traçage d'un point de vue médical et technique,
- des mesures visant à **éviter la prolifération d'applications incompatibles** et à soutenir l'imposition d'obligations en matière d'interopérabilité et la promotion de solutions communes,
- des **mécanismes de gouvernance devant être appliqués par les autorités de santé publique** et en coopération avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies,
- l'**identification de bonnes pratiques et de mécanismes** d'échange d'informations sur le fonctionnement des applications, et
- un **échange de données avec les organismes publics de surveillance épidémiologique**

concernés, y compris les données agrégées échangées avec l'ECDC.

Afin d'aider les États membres, la Commission fournira des orientations portant, entre autres, sur la protection des données et les implications pour la vie privée. La Commission est en contact étroit avec le comité européen de la protection des données pour avoir une vue d'ensemble du traitement des données à caractère personnel au niveau national dans le contexte de la crise du coronavirus.

Une approche commune pour prévoir et modéliser la propagation

La boîte à outils mettra également l'accent sur l'élaboration d'une approche commune permettant de modéliser et de prévoir l'évolution du virus au moyen de **données de localisation mobile anonymes et agrégées**. L'objectif est d'analyser les schémas de mobilité, y compris l'incidence des mesures de confinement sur l'intensité des contacts, et donc les risques de contamination. Il s'agira d'une contribution importante et proportionnée aux outils de modélisation de la propagation du virus et d'une source d'information utile pour l'élaboration de stratégies de réouverture des sociétés.

La Commission a déjà entamé le [dialogue avec les opérateurs de téléphonie mobile](#) le 23 mars 2020, avec l'intention de couvrir tous les États membres. Les données seront entièrement anonymisées et transmises au Centre commun de recherche (JRC) à des fins de traitement et de modélisation. Elles ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront conservées que pendant la durée de la crise.

Prochaines étapes

Les États membres et la Commission vont élaborer, d'ici au 15 avril 2020, une boîte à outils en faveur d'une approche paneuropéenne à l'égard des applications mobiles, en concertation avec le comité européen de la protection des données. Afin d'aider les États membres, la Commission fournira des orientations portant, entre autres, sur la protection des données et les implications pour la vie privée. Les États membres devraient rendre compte des mesures qu'ils ont prises au plus tard le 31 mai 2020 et permettre à la Commission et aux autres États membres d'en prendre connaissance en vue d'un examen réciproque. La Commission évaluera les progrès accomplis et publiera des rapports périodiques à partir de juin 2020 et tout au long de la crise, en recommandant l'adoption de mesures et/ou la suppression progressive des mesures qui ne sont plus nécessaires.

Pour en savoir plus

[Recommandation de la Commission concernant une boîte à outils commune au niveau de l'Union en vue de l'utilisation des technologies et des données pour lutter contre la crise de la COVID-19 et sortir de cette crise](#)

[Page de la Commission consacrée à la réaction face au coronavirus](#)

IP/20/626

Personnes de contact pour la presse:

[Johannes BAHRKE](#) (+32 2 295 86 15)

[Charles MANOURY](#) (+32 2 291 33 91)

[Marietta GRAMMENO](#) (+32 2 298 35 83)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)